

Commune de Dison



AVIS

RECOURS – PERMIS UNIQUE

Conformément à l'article 51 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, l'Administration communale porte à la connaissance du public qu'un recours est exercé par :

Recyvesdre sprl, chemin de Xhénorie, 1 à 4890 Thimister-Clermont

contre la décision du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué du 24/10/08 refusant le permis unique pour une exploitation située chemin de Nasproué 128 à Dison et ayant pour objet la réalisation d'un centre de valorisation de déchets de construction.

1° Endroit où le dossier peut être consulté :

Administration communale de Dison – service de l'urbanisme – Bureau n°7 – rue Albert 1^{er}, 66 à 4820 Dison. Téléphone : 087/39.33.40

- Motifs et considérations ayant fondé la décision faisant l'objet du recours : voir l'arrêté du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué (consultable à l'administration communale aux jours et heures indiqués ci-dessous) ;
- Participation du public : une enquête publique a été organisée du 08/07/08 au 26/08/08 ;

2° Les heures de consultations : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et sur rendez-vous. Toute personne souhaitant consulter le dossier sur rendez-vous est invitée à contacter le Service urbanisme au moins 24 h à l'avance

3° Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, conformément aux dispositions du titre 1^{er} de la partie III du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement

A Dison, le 24 novembre 2008.

La Secrétaire communale,

M. RIGAUD

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

Y. YLIEFF